

Rapport d'activité annuelle

2024/25

En application de l'article 22 de l'ordonnance du 29 décembre 1958, tel qu'il résulte de la loi organique du 15 janvier 2021, « les membres du Conseil économique, social et environnemental remettent au président un rapport de leur activité annuelle. Ce rapport est rendu public sur le site internet du Conseil. »

Le rapport est annuel et individuel. Il présente l'activité du membre au sein du Conseil comme à l'extérieur quand il représente le Conseil. Tous les membres du Conseil sont invités à présenter le bilan de leur activité. Le premier rapport porte sur la période mars 2024-mars 2025.

Établi individuellement par chaque conseillère et conseiller, il s'inscrit néanmoins dans le cadre d'une activité collégiale qui s'exerce au sein du CESE chaque fois que les groupes, les formations de travail et l'Assemblée plénière se réunissent. Pour bien prendre la mesure de cette activité générale à laquelle contribuent les conseillers et les conseillères, le lecteur est invité à prendre connaissance du rapport d'activité du CESE.

*

I. Informations concernant la Conseillère ou le Conseiller

- **Prénom et nom :** Michel Métais
Ligue pour la protection des oiseaux - LPO
- **Organisation représentée au CESE :**
ancien directeur
- **Fonction(s) dans l'organisation représentée :**
- **Groupe d'appartenance :** Environnement et Nature - GEN
- **Autre activité en dehors du CESE :** membre SNPN, VP Conseil scientifique du patrimoine naturel
de Nlle-Aquitaine, animateur CODEV agglo Rochefort-Océan, membre agence eau AdourG.

II. Contribution aux avis, études, résolutions et contributions du Conseil

- Participation aux formations de travail (permanentes et temporaires) :

Types de formations de travail	Nom de la formation de travail
Formations permanentes	Commission Territoires, agriculture et alimentation
Formations temporaires	

- Contribution aux travaux du CESE au cours de l'année écoulée :

Liste des avis, études ou résolutions pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a eu une **contribution active** (auditions, entretiens, amendements, visites, référent RAEF ou PNR...).

Intitulé du texte (avis, études, résolutions, contributions...)	Modalités de contribution de la Conseillère ou du Conseiller (hors fonctions de rapporteur cf. <i>infra</i>)
Rapport + Avis « Quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d' une alimentation de qualité en quantité suffisis	Participation aux auditions, dépôts d' amendements (55 amendements transmis du 12 au 19 mars 2025, ...
	(suite case précédente) + 20 amendements transmis précédemment sur la partie « Rapport »).
Avis « L' habitat face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques », Commission TAA,	Participation aux auditions et aux entretiens complémentaires.

- **Travaux et textes pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a été rapporteur ou corapporteur :**

Formation de travail	Intitulé du texte	Date de saisine de la formation de travail par le Bureau	Date de présentation de l'avis en plénière

- **Actions de mise en valeur des avis et préconisations du CESE :**

Intitulé du texte	Contexte et modalités de présentation du texte et des préconisations	Date de présentation du texte

- **Précisions ou éléments complémentaires :**

Désigné au CESE au cours de l'année-période de référence, au moins de juin 2024, en remplacement de Mme Pauline RATTEZ, démissionnaire.

III. Contribution à la vie de l'institution (hors avis, études, résolutions et contributions)

Type de participation	Rôle et activité de la Conseillère ou du Conseiller au cours de l'année écoulée
Responsabilités au sein du Conseil (Bureau, présidence de groupe, de formation de travail...)	
Participation à des groupes de travail internes	
Productions écrites visant à l'amélioration du fonctionnement de l'institution ou à la présentation de ses travaux	Participation à la rédaction d'une note informative aux membres de commission TAA sur les chiffres d'évolution des ventes en produits bio (septembre 2024)
Représentations extérieures du Conseil	
Participations à des temps forts et/ou des évènements de valorisation de l'institution	Participation à Faire CESE 3 (décembre 202)
Participation aux conventions citoyennes et autres dispositifs	
Autres formes de participation	

Modalités de participation aux travaux du groupe d'appartenance :

Participation aux réunions hebdomadaires de groupe les lundi, à distance, à raison d'une heure et demie (de 17.30 à 19.00), voire plus en fonction des exigences constatées et selon l'importance de l'ordre du jour.
Participation à sept repas de groupes d'une durée estimative d'une h 30 chacun, tenant également lieu de réunions de travail (les mardi avant plénière).
Restiution régulière, au groupe, des actions et orientations adoptées vis-à-vis de la commission TAA.